

BILAN D'ACTIVITÉS

La mise en œuvre du programme
d'éducation plurilingue dans l'accueil
de la petite enfance au Luxembourg

BILAN 2017–2020

Impressum

Éditeur Service National de la Jeunesse *Layout et réalisation* reperes.lu *Année de parution* 2021

Sommaire

1. Introduction	4
Aperçu chronologique des réalisations au cours de la période 2016-2021	5
2. Adaptation du cadre légal	6
2.1. Loi Jeunesse « La loi du 24 avril 2016 portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse »	6
2.2. Loi Jeunesse « La loi du 29 août 2017 portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse »	7
3. Les éléments-clés du programme d'éducation plurilingue	8
4. Projet pilote & accompagnement scientifique	11
4.1. Crèches pilotes	11
4.2. Experts nationaux et internationaux	12
5. Information du secteur de l'enfance et du grand public	13
5.1. Brochures d'informations	13
5.2. Lettre d'information pour expliquer le programme d'éducation plurilingue au secteur	14
5.3. Guide pour la réalisation d'un concept local de l'éducation plurilingue pour jeunes enfants	14
6. La mise en place du programme d'éducation plurilingue	15
6.1. Concept local sur l'éducation plurilingue	15
6.2. Rôle du référent pédagogique	16
7. Formations continues et conférences	17
7.1. Formation continue pour les référents pédagogiques pour l'éducation plurilingue	17
7.2. Réunions d'échange pour les référents pédagogiques de l'éducation plurilingue	19
7.3. Formations validées par le SNJ dans le domaine de l'éducation plurilingue	20
7.4. Conférences dans le domaine de l'éducation plurilingue	21
8. Publications sur l'éducation plurilingue	23
9. Le conseil scientifique pour l'éducation plurilingue	26
10. Visions futures et sujets prioritaires à développer	29
11. Glossaire	30

1. Introduction

Le présent document a été élaboré afin de fournir une vue d'ensemble des démarches entreprises au cours de la période 2017-2020 par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) et le Service national de la jeunesse (SNJ) dans le cadre de la mise en place du «**programme d'éducation plurilingue**» dans l'accueil de la petite enfance au Luxembourg.

À la suite de la mise en place du dispositif d'assurance qualité dont l'objet était d' «*améliorer la qualité de l'offre pédagogique dans les services d'éducation et d'accueil*», le gouvernement a souhaité soutenir le multilinguisme au Luxembourg par une approche pédagogique cohérente dès la petite enfance (loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse).

L'éducation plurilingue est ainsi devenue un volet incontournable de l'éducation non formelle dans la petite enfance. Le programme d'éducation plurilingue est obligatoirement appliqué dans tous les services d'éducation et d'accueil (SEA) qui adhèrent au Chèque-service accueil (CSA) et accueillent des enfants non-scolarisés âgés entre 1 et 4 ans.

Aperçu chronologique des réalisations au cours de la période 2016-2021

2016	<i>Loi jeunesse :</i>	« Assurance qualité – loi du 24 avril 2016 »
	<i>Projet pilote :</i>	« Crèches pilotes : Éducation plurilingue – projet de loi 7064 »
2017	<i>Accompagnement :</i>	« Paroles d'experts nationaux et internationaux sur l'éducation plurilingue »
	<i>Loi jeunesse :</i>	« Programme d'éducation plurilingue & gratuité partielle de l'accueil des enfants âgés de 1 à 4 ans – loi du 29 août 2017 »
	<i>Brochure :</i>	« Méisproochegkeet fërderen ! Faire entendre aux enfants aujourd'hui, les langues qu'ils parleront demain »
	<i>Conférence :</i>	« L'éducation plurilingue dans l'accueil de la petite enfance au Luxembourg »
	<i>Formation :</i>	« 1 ^{re} formation continue pour les référents pédagogiques »
	<i>Formation :</i>	« 1 ^{re} réunion d'échange pour les référents pédagogiques »
	<i>Brochure :</i>	« Guide pédagogique : L'éducation plurilingue dans la petite enfance »
	<i>Brochure :</i>	« Cahiers parents : Les enfants découvrent les langues »
	<i>Accompagnement :</i>	« 1 ^{re} réunion du conseil scientifique pour l'éducation plurilingue dans l'accueil de la petite enfance au Luxembourg »
2018	<i>Document officiel :</i>	« Cadre de référence national sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes » (<i>version imprimée</i>) avec l'annexe : « Lignes directrices sur l'éducation linguistique dans l'accueil de la petite enfance »
	<i>Lettre ministérielle :</i>	« La mise en place du programme d'éducation plurilingue dans les services d'éducation et d'accueil »
	<i>Document officiel :</i>	« Guide pour la réalisation d'un concept local de l'éducation plurilingue pour jeunes enfants »
	<i>Conférence :</i>	« Journée d'ateliers autour de l'éducation plurilingue »
	<i>Conférence :</i>	« Le partenariat avec les familles dans l'éducation plurilingue de la petite enfance »
2019	<i>Concept :</i>	« Rédaction des 1 ^{ers} concepts locaux des structures d'accueil de la petite enfance -crèches- »
	<i>Brochure :</i>	« Guide pédagogique : Le partenariat éducatif avec les parents »
	<i>Conférence :</i>	« Les parents en tant que partenaires dans l'éducation non formelle »
	<i>Vidéo :</i>	« Champ d'action : Langue, communication et médias »
2020	<i>Document officiel :</i>	« Lignes directrices sur l'éducation plurilingue dans la petite enfance -adaptation aux besoins du terrain- »
	<i>Affiches :</i>	« Vivre le plurilinguisme – Encourager les enfants ! » « Vivre le plurilinguisme – Accompagner les enfants ! »
	<i>Accompagnement :</i>	« Bilan du conseil scientifique sur les trois dernières années » « Missions et tâches pour les années à venir »
2021	<i>Vidéos :</i>	« Vivre le plurilinguisme – Encourager les enfants ! » « Vivre le plurilinguisme – Le plurilinguisme au quotidien ! » « Vivre le plurilinguisme – Accompagner les enfants ! »

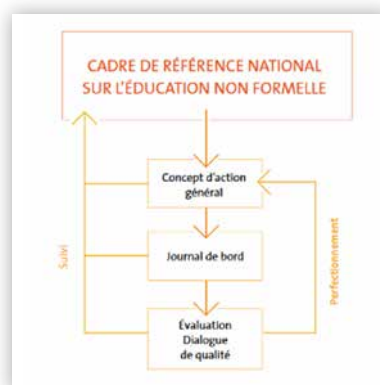
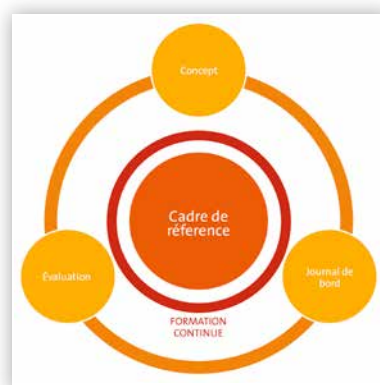
2. Adaptation du cadre légal

Le programme d'éducation plurilingue se base sur deux adaptations dans la loi Jeunesse.

2.1. Loi Jeunesse

«La loi du 24 avril 2016 portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse»

La loi Jeunesse est entrée en vigueur le 6 mai 2016, à l'exception des articles 22, 23, 25, 26, 27, 28 et 33 qui sont entrés en vigueur graduellement. Elle entend garantir la qualité éducative et prévoit un **dispositif d'assurance qualité qui vise le contrôle systématique de la qualité du processus**.



2.2. Loi Jeunesse

«La loi du 29 août 2017 portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse»

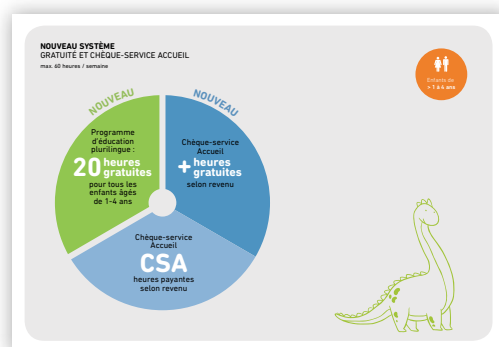
La loi en question, ci-après dénommée «Loi Jeunesse», est entrée en vigueur le 2 octobre 2017.

Loi Jeunesse : Art. 38bis.

(1) En vue de s'acquitter de la mission de service public définie par l'article 22 paragraphe 1^{er}, l'État est autorisé à accorder une aide financière, appelée soutien à l'éducation plurilingue, ayant pour objet de financer un programme d'éducation plurilingue pour jeunes enfants âgés de plus d'un an et de moins de quatre ans et n'ayant pas encore atteint l'âge de la scolarité obligatoire tel que défini par la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, ci-après appelé «bénéficiaire».

Les prestations du programme d'éducation plurilingue s'adressent au bénéficiaire dont le représentant légal, ci-après appelé «requérant», adhère au dispositif du chèque-service accueil et qui inscrit son enfant dans un service d'éducation et d'accueil ou dans une mini-crèche reconnus comme prestataire du chèque-service accueil accueillant des enfants de plus d'un an et de moins de quatre ans. L'accès au programme d'éducation plurilingue se fait en fonction des offres disponibles.

Avec ce nouveau dispositif, une base légale a été créée afin d'admettre l'**implémentation d'un programme d'éducation plurilingue**, qui permet à tous les **enfants âgés entre 1 et 4 ans** de bénéficier d'un **encadrement gratuit de 20 heures par semaine** au maximum pendant 46 semaines par année civile. Le programme entend favoriser particulièrement le développement du langage, permettre une familiarisation précoce des enfants avec les langues luxembourgeoise et française selon une approche individualisée, développer les compétences communicatives des jeunes enfants et les soutenir en vue de leur intégration au niveau de la communauté locale dans la société multilingue et pluriculturelle du Grand-Duché de Luxembourg et en vue de leur scolarisation ultérieure dans l'enseignement fondamental luxembourgeois.

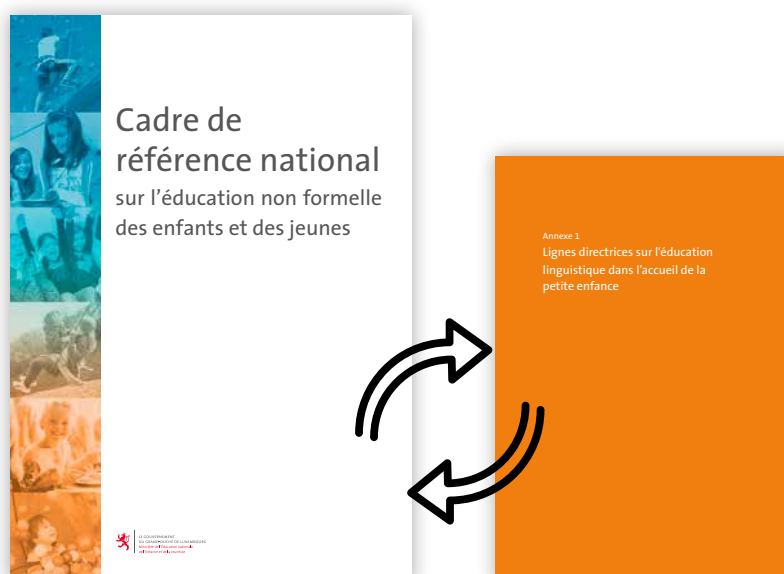


3. Les éléments-clés du programme d'éducation plurilingue

Dès leur plus jeune âge, les enfants s'approprient les langues de manière naturelle et intuitive. Cependant, l'acquisition du langage est un processus complexe et dynamique, lié au développement social, émotionnel, moteur et cognitif de l'enfant. Afin d'accompagner les enfants dans ce développement, les éducateurs et éducatrices doivent leur offrir des interactions qualitatives non seulement au quotidien mais aussi dans le cadre d'activités ludiques, authentiques et orientées vers l'action. Par conséquent, l'éducation plurilingue dans les services d'éducation et d'accueil a pour objectif d'offrir aux enfants une éducation linguistique de qualité, donc une promotion holistique, intégrée au quotidien et ciblée du langage sur la base des ressources individuelles des enfants, afin de les préparer au mieux aux défis du système éducatif multilingue luxembourgeois et à la participation dans notre société hétérogène.

L'éducation plurilingue (EPL) s'inscrit dans les principes éducatifs généraux et le champ d'action «langue, communication et médias» du cadre de référence national (CRN) sur l'éducation non formelle. Ils fournissent des «**lignes directrices**» en ce qui concerne le développement des compétences linguistiques des enfants. Celles-ci prévoient :

- un cadre permettant de créer des relations, situations et interactions favorables au développement langagier chez les jeunes enfants ;
- un environnement de jeu et d'apprentissage favorisant le développement de compétences linguistiques ;
- la reconnaissance et la promotion des langues parlées à la maison ; ainsi qu'une ouverture aux autres langues et à leurs contextes culturels dès le plus jeune âge.



Le programme d'éducation plurilingue repose sur **trois piliers fondamentaux** :

Loi Jeunesse : Art. 38ter.

(1) Le programme d'éducation plurilingue comprend les trois champs d'action suivants :
a. le développement des compétences langagières des enfants
b. le partenariat avec les parents et
c. la mise en réseau et la collaboration avec les services scolaires, sociaux et médicaux du Grand-Duché de Luxembourg

1) L'éducation linguistique : le développement de ressources plurilingues dès le départ

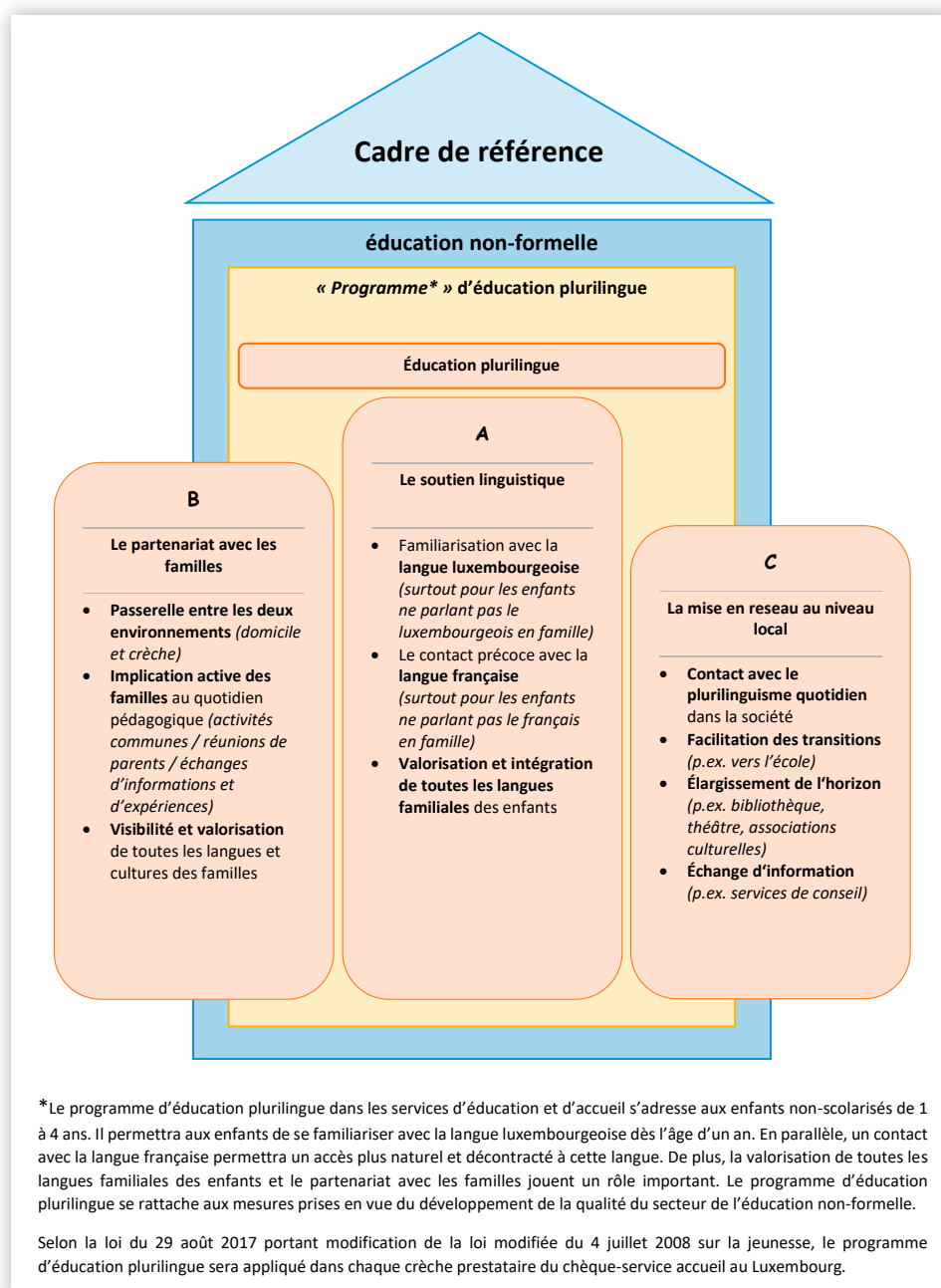
Le travail éducatif au niveau des langues repose non seulement sur la valorisation des langues parlées en famille, mais également sur la familiarisation avec les langues luxembourgeoise et française. Tous les enfants profitent d'une offre linguistique diversifiée adaptée à leurs besoins individuels et prenant appui sur les ressources linguistiques existantes. Le pilier couvre tant l'attitude générale des pédagogues à l'égard des enfants en tant que partenaires de communication actifs que la conception concrète des offres pédagogiques visant à accompagner et à soutenir les enfants dans la mobilisation et le développement de leurs ressources plurilingues.

2) Le partenariat éducatif avec les familles

Ce pilier s'appuie avant tout sur la collaboration avec les familles dans le cadre de l'éducation linguistique, sur l'attitude adoptée à leur égard en tant que personnes ressources importantes pour le développement linguistique et identitaire des enfants ainsi que sur la conception d'offres concrètes qui les impliquent activement dans le quotidien pédagogique.

3) Une mise en réseau avec l'environnement social, culturel et scolaire

La mise en réseau avec d'autres partenaires éducatifs tels que les professionnels de l'éducation formelle, les services d'aide et de conseil ou les institutions culturelles de l'environnement social de la structure d'accueil joue un rôle important dans le cadre d'un concept éducatif holistique. Ces coopérations peuvent servir à assurer la continuité des processus liés à l'éducation linguistique, à reconnaître un besoin éventuel de soutien complémentaire et à enrichir de façon fondamentale les expériences linguistiques et culturelles des enfants.



4. Projet pilote & accompagnement scientifique

4.1. Crèches pilotes

Avant que le concept d'éducation plurilingue ne soit transposé à l'échelle nationale, une **phase pilote** avait été menée **entre janvier et décembre 2016** ayant pour but la mise en pratique, l'essai et le développement ultérieur du programme-cadre sur l'éducation plurilingue dans les SEA de la petite enfance au Luxembourg. Lors des réunions d'information, le secteur a été invité à prendre part à ce projet. Sur les 22 crèches ayant répondu à l'appel à candidatures, 8 ont été retenues sur la base de critères prédéfinis (p. ex. région, gestionnaire, profil linguistique etc.). Les institutions qui n'ont pas été sélectionnées se sont vues proposer de participer à un «cercle élargi» qui s'est réuni régulièrement tout au long du déroulement de la phase pilote.

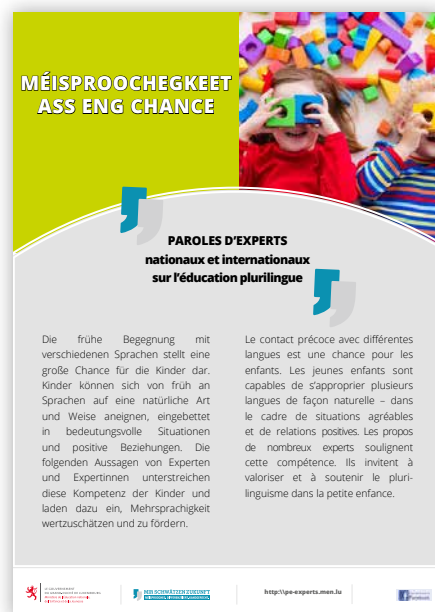


Les **8 crèches pilotes** et certaines des **14 crèches du cercle élargi** se sont encore réunies 3 fois en 2017 pour préparer la publication et la dissémination des résultats de la phase pilote, mais aussi pour continuer l'échange sur la pratique pédagogique et sur le développement du programme-cadre de l'éducation plurilingue. Cet échange a été complété par un groupe d'experts se composant de représentants du secteur de la petite enfance au Luxembourg. Ce groupe s'est également réuni à trois reprises en 2017. À partir de septembre 2017, les deux groupes ont été réunis pour n'en former qu'un.



4.2. Experts nationaux et internationaux

Pour souligner le **fondement scientifique d'une éducation plurilingue** dans la petite enfance, notamment auprès des familles et des professionnels, et pour illustrer les chances qu'offre un contact précoce avec différentes langues, le MENJE a rassemblé, sur une affiche et dans une brochure, les paroles de **trente experts reconnus au niveau national et international**. Un conseil scientifique a également été constitué pour accompagner la mise en œuvre du programme d'éducation plurilingue depuis son entrée en vigueur en octobre 2017.



L'affiche distribuée dans toutes les crèches et la brochure reprenant les citations des experts ont rassemblé des connaissances scientifiques de manière claire et accessible. L'accent a été mis sur la compétence des enfants à s'approprier plusieurs langues de façon naturelle. Cette initiative visait à inciter un dialogue constructif entre tous les acteurs de l'éducation plurilingue et les familles.

5. Information du secteur de l'enfance et du grand public

5.1. Brochures d'informations

En 2017, deux brochures d'informations ont été publiées en langues française et luxembourgeoise.

La brochure «**Méisproocgegkeet fërderen! Faire entendre aux enfants aujourd'hui, les langues qu'ils parleront demain**», destinée aux services d'éducation et d'accueil pour enfants, exposait le contenu du programme tout en illustrant les approches à adopter.



La brochure «**Les enfants découvrent les langues**», éditée dans la série «**cahiers parents**» du SNJ et destinée aux familles, informait les parents sur les différents aspects du développement des jeunes enfants et de leurs langues.



5.2. Lettre d'information pour expliquer le programme d'éducation plurilingue au secteur

En **2018**, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) a adressé aux organismes gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants (SEA) une **lettre d'information** relative à la mise en place de l'éducation plurilingue dans les SEA agréés et prestataires du chèque-service accueil (CSA). Cette lettre avait pour but, non seulement d'informer le secteur, mais aussi de l'accompagner dans l'introduction du programme d'éducation plurilingue dans les SEA.

Afin de mettre en place le programme d'éducation plurilingue, tous les SEA qui accueillent des jeunes enfants qui se situent entre les 1 ans et l'âge de la scolarité doivent remplir les conditions suivantes :

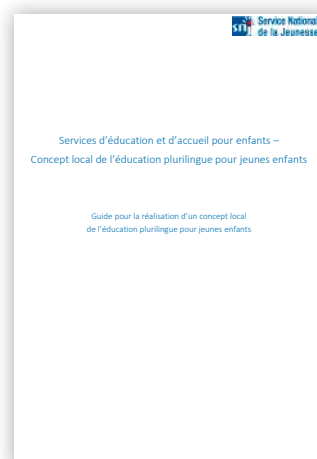
1. **Introduire les trois champs d'action de l'éducation plurilingue** dans le concept d'action général (CAG) et dans le journal de bord (JdB)
2. Désigner parmi le personnel d'encadrement **un référent pédagogique** du programme d'éducation plurilingue. Celui-ci doit avoir accompli une formation spécifique d'une durée de trente heures
3. Veiller à ce que **le personnel encadrant participe à 8 heures de formation continue** dans le domaine du développement langagier de l'enfant (formations validées)
4. Garantir qu'au moins une personne du SEA **maîtrise la langue luxembourgeoise à un niveau C1** et qu'au moins une personne du SEA **maîtrise la langue française à un niveau C1**. L'offre de chacune des deux langues doit être assurée pendant au moins 40 heures par semaine
5. Disposer d'un **personnel d'encadrement augmenté de 10 %** pour l'accueil des enfants bénéficiant du programme d'éducation plurilingue

5.3. Guide pour la réalisation d'un concept local de l'éducation plurilingue pour jeunes enfants

En janvier 2018, le Service National de la Jeunesse (SNJ) a élaboré et diffusé un guide intitulé « **Guide pour la réalisation d'un concept local de l'éducation plurilingue pour jeunes enfants** », destiné aux SEA, afin de les soutenir dans l'élaboration de cette partie spécifique du concept.

Le guide poursuit deux objectifs principaux :

1. Aider les structures dans la réalisation écrite de leur concept local grâce à une grille concrète couvrant les thématiques et les questions liées à l'éducation linguistique des jeunes enfants.
2. Simplifier et structurer la communication externe (avec les agents régionaux, les parents et d'autres partenaires intéressés) concernant le concept local et sa mise en œuvre.



6. La mise en place du programme d'éducation plurilingue

6.1. Concept local sur l'éducation plurilingue

Depuis 2019, les services d'éducation et d'accueil pour enfants (SEA) concernés sont tenus de se conformer à l'obligation de produire **un concept local sur l'éducation plurilingue (CLEP)**. Depuis 2020, le CLEP est intégré dans leur concept d'action général (CAG).

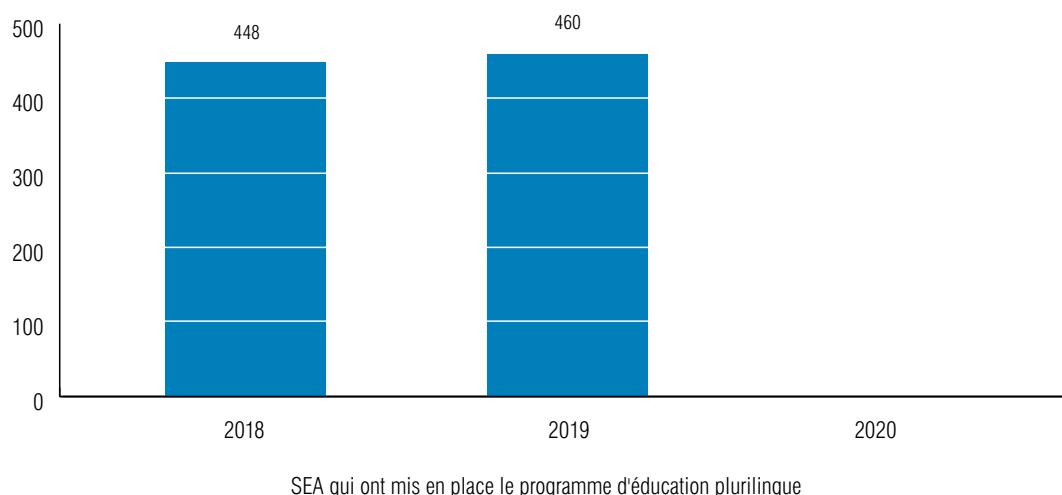
Loi Jeunesse : Art. 32

(1.) établir un concept d'action général conforme au cadre de référence national décrit à l'article 31 validé par le ministre. Le concept d'action général, rendu public par voie électronique, décrit les choix méthodologiques, les priorités et les moyens pédagogiques à mettre en œuvre au niveau local pour tendre vers chacun des objectifs fixés par le cadre de référence national de même que la démarche d'assurance de la qualité adoptée par le gestionnaire. Le prestataire qui offre le programme d'éducation plurilingue doit introduire les trois champs d'action de l'éducation plurilingue dans son concept d'action général

En 2018, 448 SEA étaient amenés à réaliser des réflexions quant à la mise en place du programme d'éducation plurilingue dans leur structure. Après cette phase transitoire, les SEA étaient tenus d'intégrer le CLEP le 1^{er} janvier 2019.

En 2019, 460 SEA ont intégré le CLEP.

En 2020, les SEA étaient finalement tenus d'intégrer le CLEP dans leur CAG. Étant donné que les CAGs ne doivent être renouvelés que tous les trois ans, nous n'avons pas encore de données pour l'année 2020.

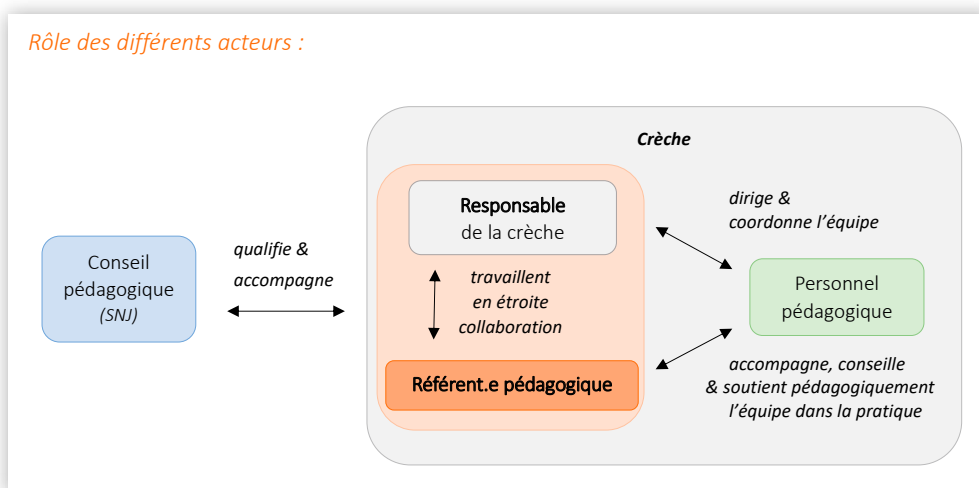


6.2. Rôle du référent pédagogique

Le **réfèrent pédagogique** est responsable de la coordination et de la continuité de l'implémentation du programme d'éducation plurilingue dans la structure. Pour être en mesure de répondre aux exigences de la tâche, le réfèrent pédagogique doit accomplir au préalable une formation spécifique de 30 heures organisée par le SNJ (voir 7.1).

Loi Jeunesse : Art. 43

« Les services d'éducation et d'accueil pour enfants ayant obtenu la reconnaissance de prestataire du chèque-service accueil avant le 2 octobre 2017 et offrant un accueil aux jeunes enfants âgés de 0 à 4 ans sont tenus de désigner parmi leur personnel d'encadrement un réfèrent pédagogique du programme d'éducation plurilingue ... »



Après avoir accompli cette formation spécifique initiale, le réfèrent pédagogique a pour mission de travailler en étroite collaboration avec le responsable de la structure. Le réfèrent accompagne, conseille et soutient pédagogiquement l'équipe dans la mise en pratique du programme. Le rôle du réfèrent consiste à :

1. être le moteur et la personne de contact en interne pour les collègues en ce qui concerne les questions relatives au programme :
 - a. développer conjointement avec l'équipe une approche pédagogique qui respecte les trois piliers de l'éducation plurilingue ;
 - b. veiller à ce que cette approche soit intégrée dans le CAG et que sa mise en œuvre soit documentée dans le journal de bord (JdB) ;
 - c. développer conjointement avec l'équipe un plan de formation continue en matière d'éducation plurilingue.
2. être la personne de contact pour les acteurs externes :
 - d. être la personne de contact pour répondre aux éventuelles questions des parents ou d'autres acteurs ;
 - e. entamer et assurer le suivi du partenariat avec les parents ;
 - f. entamer et assurer le suivi de la mise en réseau de la structure avec les associations locales, les services spécialisés qui agissent pour le bien-être des enfants, l'école fondamentale ...

7. Formations continues et conférences

7.1. Formation continue pour les référents pédagogiques pour l'éducation plurilingue

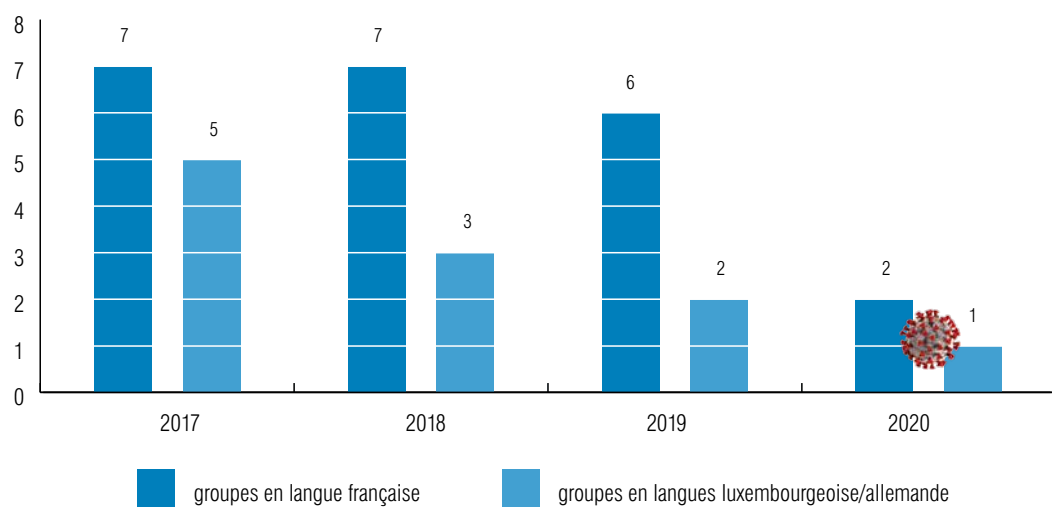
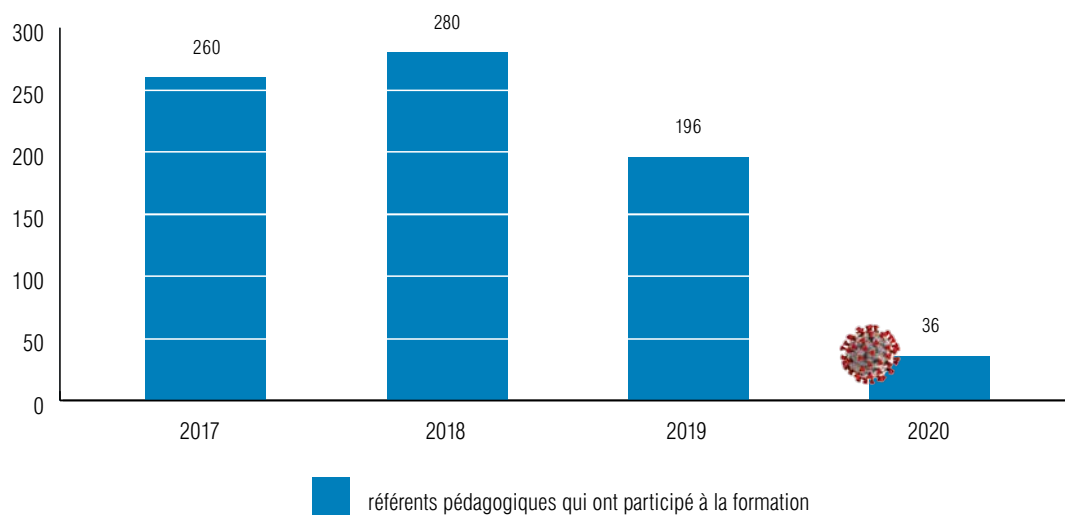
Pour être désigné comme référent pédagogique du programme d'éducation plurilingue, le membre du personnel doit « **avoir accompli une formation initiale spécifique d'une durée de trente heures au moins organisée par le Service national de la jeunesse** » (art. 36, loi Jeunesse).

Cette formation initiale est composée de 5 modules. Contrairement aux autres formations continues à l'attention du personnel éducatif des SEA, cette formation est directement proposée par le SNJ, en langue luxembourgeoise/allemande et en langue française.

MODULE	CONTENUS
Module 1 Le programme d'éducation plurilingue au Luxembourg – une introduction	Introduction au programme d'éducation plurilingue dans la petite enfance; ses objectifs, champs d'action et approches dans le cadre de l'éducation non-formelle à Luxembourg; la base légale et les missions concrètes des référent.e.s pédagogiques
Module 2 Développement du langage et plurilinguisme	Les notions de plurilinguisme et de multilinguisme; le développement langagier des enfants qui grandissent avec plusieurs langues et le rôle des éducateurs/-trices dans ce processus
Module 3 Pédagogies du plurilinguisme et partenariats éducatifs	Les pédagogies du plurilinguisme pour les jeunes enfants: communication et dialogue, créativité, littérature de jeunesse, éveil aux langues etc. ; le partenariat éducatif avec les familles et la mise en réseau avec d'autres acteurs externes dans le cadre de l'éducation plurilingue
Module 4 Observation et documentation des pratiques langagières	L'observation et la documentation des situations plurilingues dans la vie quotidienne des structures ; considération des différents outils et réflexion de leur intérêt pour la propre pratique pédagogique et linguistique
Module 5 Le développement et l'évaluation continus de la pratique pédagogique	Stratégies de multiplication dans l'équipe; l'intégration de l'éducation plurilingue dans le concept d'action général et dans le processus du développement continu de la qualité dans la structure d'accueil ; l'auto-évaluation par le dialogue

MODUL	INHALTE
Modul 1 Frühe mehrsprachige Bildung in Luxemburg – Einführung in das Rahmenprogramm	Einführung in das Programm der frühen mehrsprachigen Bildung; seine Zielsetzungen, Handlungsfelder und Herangehensweisen im Kontext der non-formalen Bildung; Legale Basis und Auftrag der pädagogischen Referent/-innen
Modul 2 Spracherwerb und Mehrsprachigkeit	Grundlagen des Spracherwerbs und der sprachlichen Entwicklung bei Kindern von 0 bis 4 Jahren unter besonderer Berücksichtigung der Mehrsprachigkeit; Rolle der Fachkräfte in diesem Prozess
Modul 3 Mehrsprachige pädagogische Praktiken und Zusammenarbeit mit weiteren Akteuren	Mehrsprachige pädagogische Ansätze und Strategien; video-gestützte Reflexion der eigenen Praxis; Bildungspartnerschaft mit Familien und Vernetzung mit anderen externen Partnern in der frühen mehrsprachigen Bildung
Modul 4 Beobachtung und Dokumentation sprachlicher Praktiken	Prozess- und ressourcenorientierte Beobachtung und Dokumentation mehrsprachiger Situationen im Alltag; Auseinandersetzung mit verschiedenen Beobachtungsinstrumenten und Reflexion ihres Nutzens für die eigene sprachliche Bildungspraxis
Modul 5 Durchgängige Weiterentwicklung und Evaluation der pädagogischen Praxis	Strategien zur Multiplikation im Team; Integration der frühen mehrsprachigen Bildung in das Gesamtkonzept und in den allgemeinen Prozess der Qualitätsentwicklung in der Einrichtung; dialogische Evaluation der pädagogischen Praxis

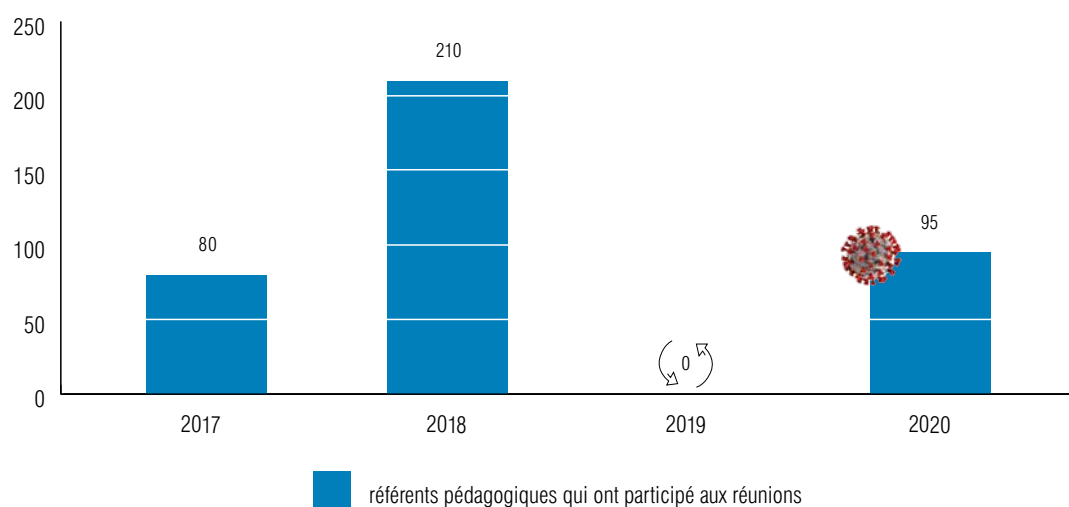
Sur une période de trois ans, **768 membres du personnel** ont participé et conclu la formation initiale.



En raison de la pandémie de Covid-19 en 2020, la formation a dû être interrompue à un certain moment. Les cours de formation ont été reportés à l'année suivante.

7.2. Réunions d'échange pour les référents pédagogiques de l'éducation plurilingue

Une fois la formation initiale spécifique de 30 heures accomplie, les référents ont la possibilité de participer à des **réunions d'échange**, qui sont régulièrement organisées par le SNJ. Elles leur permettent d'aborder en profondeur les différents aspects de l'éducation plurilingue et d'échanger sur leurs expériences et pratiques pédagogiques lors de la mise en œuvre du programme. D'octobre 2017 à décembre 2020, quelques 380 référents pédagogiques ont participé à ces réunions d'échange.



7.3. Formations validées par le SNJ dans le domaine de l'éducation plurilingue

Les SEA sont tenus de se conformer aux obligations concernant la **formation continue dans le domaine du développement langagier des jeunes enfants**.

Loi Jeunesse : Art. 36

« Dans le cadre du plan de formation continue prévu par le point 3. du paragraphe 1^{er} de l'article 32, chaque membre du personnel encadrant, y compris le référent pédagogique du programme d'éducation plurilingue au sens du paragraphe 1^{er} de l'article 25, doit suivre un minimum de huit heures de formation continue dans le domaine du développement langagier des jeunes enfants sur une durée de deux ans qui font partie intégrante de la formation continue prévue par l'alinéa 1^{er}.

Les formations dans le domaine du développement langagier des jeunes enfants doivent être validées comme telles par la commission de la formation continue. »

Le secrétariat de la commission de la formation continue est assuré par le SNJ. Les formations validées par la commission de la formation continue et ayant pour objet l'éducation plurilingue se sont vues délivrer un numéro de validation spécifique «PL» (plurilingue). Depuis 2017, 605 formations ont reçu une validation en tant que formation éligible dans le domaine de l'éducation plurilingue :

Année	Total des demandes qui ont reçu une validation «PL» :
2017	128
2018	171
2019	186
2020	120

Un document officiel regroupant **les critères d'éligibilité des formations continues pour l'éducation plurilingue** a été établi et publié sur le site internet : <https://enfancejeunesse.lu>

7.4. Conférences dans le domaine de l'éducation plurilingue

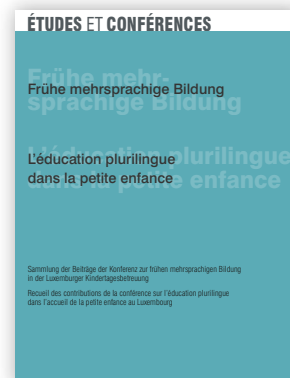
Conférences

2017

« L'éducation plurilingue dans l'accueil de la petite enfance au Luxembourg »

Conférence: 350 participants
Sujet: Présentation des résultats de la phase pilote de 2016

Ateliers d'échange durant l'après-midi: 220 participants
But: Interventions théoriques sur l'éducation plurilingue et exemples pratiques

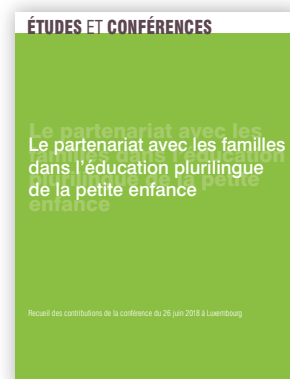
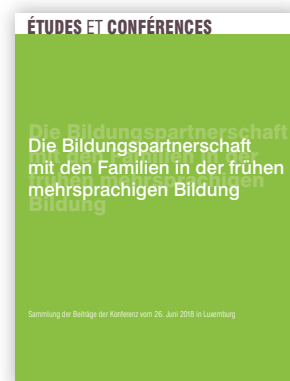


2018

« Le partenariat avec les familles dans l'éducation plurilingue de la petite enfance »

Conférence: 330 participants
Sujet: Interventions d'experts et présentation d'exemples pratiques de deux crèches luxembourgeoises concernant leurs expériences en matière de collaboration avec les familles

Ateliers d'échange durant l'après-midi: 130 participants
But: Échange théorique et pratique





2019

« Journée d'ateliers autour de l'éducation plurilingue »

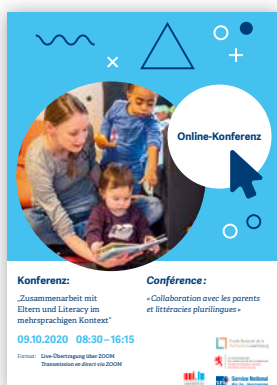
Journée d'ateliers : 125 participants
But : Aborder en profondeur les différents aspects de l'éducation plurilingue et échanger sur ses pratiques respectives



2019

« Les parents en tant que partenaires dans l'éducation non formelle »

Conférence : 350 participants
Sujet : L'importance d'arriver à établir une relation de confiance et une coopération étroite avec les parents en vue de l'obtention d'un travail de qualité dans les SEA



2020

« Collaboration avec les parents et littéracies plurilingues »

Conférence : 200 participants
Sujet : Présentation du projet de recherche de l'Université du Luxembourg intitulé « *Collaboration with Parents and Multiliteracy in Early Childhood Education* » (COMPARE) mené par la professeure associée Dr. Claudine Kirsch

Ateliers d'échange durant l'après-midi : 220 participants
But : Aborder en profondeur les différents sujets autour de la collaboration avec les parents et des littéracies plurilingues. Interventions théoriques sur l'éducation plurilingue et exemples pratiques

8. Publications sur l'éducation plurilingue

Pour soutenir le secteur dans le domaine de l'éducation plurilingue, le SNJ a régulièrement publié des supports pédagogiques dans différents formats (brochures, vidéos, affiches, ...).

Toutes les publications sont parues en langues française, allemande et/ou luxembourgeoise. En outre, tous les supports sont téléchargeables sur le site internet : <https://www.enfancejeunesse.lu/fr/publications>

Publications

2017

« L'éducation plurilingue dans la petite enfance »

Guide pédagogique pour les professionnels du secteur de la petite enfance, comprenant les fondements pédagogiques de l'éducation plurilingue, la présentation de la phase pilote et des exemples pratiques des crèches pilotes.



2018

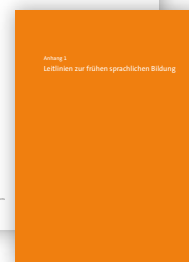
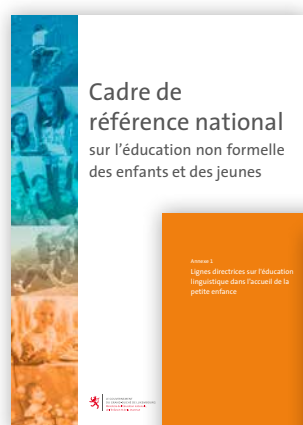
« Cadre de référence national sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes »

(version officielle – imprimée)

Annexe : Lignes directrices sur l'éducation linguistique dans l'accueil de la petite enfance

Cadre de référence national pour les SEA, regroupant les objectifs généraux et les principes pédagogiques fondamentaux qui doivent être mise en place afin de pouvoir soutenir au mieux les enfants et les jeunes dans leur développement tout en assurant une prise en charge de qualité.

Une nouvelle édition du cadre de référence avec des lignes directrices sur l'éducation plurilingue adaptées et simplifiées sera publiée en 2021



2019

« Le partenariat éducatif avec les parents »

Guide pédagogique pour les professionnels du secteur de la petite enfance qui souligne l'importance de la collaboration dans le contexte multiculturel et multilingue des structures d'éducation non formelle.



2019

« Champ d'action – Langue, communication et médias »

Clip vidéo qui montre aux professionnels du secteur de la petite enfance la diversité du champ d'action « langue, communication et médias ».



2020

« Champ d'action – Langue, communication et médias »

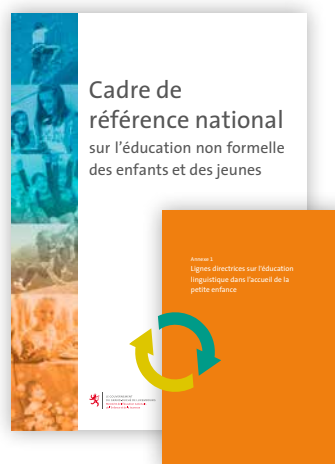
Fiche thématique qui soutient les professionnels du secteur de la petite enfance et qui met en avant de nombreux sujets de réflexion autour du champ d'action « langue, communication et médias ».



2020

« Lignes directrices sur l'éducation plurilingue dans la petite enfance »

Adaptation des lignes directrices de l'éducation plurilingue (Publication prévue en 2021, c.f. p. 36)



2020

« Méisproochegkeet liewen »

Affiches créées pour les formations et les SEA, en versions luxembourgeoise et française qui illustrent comment les éducateurs et éducatrices peuvent encourager et accompagner les enfants dans le plurilinguisme dans les SEA.

Vivre le plurilinguisme !
« Encourager les enfants »
« Accompagner les enfants »



2021

« Méisproochegkeet liewen »

Des vidéos seront publiées en 2021 en versions luxembourgeoise et française, et elles illustreront comment les éducateurs et éducatrices peuvent soutenir l'acquisition du langage et le plurilinguisme tout en valorisant et en intégrant les langues familiales des enfants au sein des SEA.

Vivre le plurilinguisme !
« Encourager les enfants »
« Le plurilinguisme au quotidien »
« Accompagner les enfants »



9. Le conseil scientifique pour l'éducation plurilingue

Parmi les trente experts et expertes, dont les paroles ont été rassemblées pour créer l'affiche et la brochure qui soulignent le fondement scientifique de l'éducation plurilingue dans la petite enfance (voir section 4.2), douze ont été choisis afin de constituer un conseil scientifique **accompagnant la mise en œuvre du programme d'éducation plurilingue** depuis son entrée en vigueur en octobre 2017. Le conseil scientifique étant interdisciplinaire, il se compose donc de psychologues, (socio)linguistes et chercheurs en sciences de l'éducation reconnus au niveau national et international dans les domaines du multilinguisme, du développement langagier, de l'éducation formelle et non formelle de la petite enfance et/ou de l'éducation plurilingue. D'octobre 2017 à octobre 2020, le conseil s'est **réuni une ou deux fois par an au Luxembourg** pendant une ou deux journées. Grâce à leurs expertises scientifiques, leurs retours fondés et leurs critiques constructives, les chercheurs ont permis au SNJ d'être constamment informé sur les **constats scientifiques les plus récents** concernant le multilinguisme et l'éducation plurilingue dans la petite enfance. Pendant trois ans, les membres ont conseillé le SNJ dans sa **conceptualisation de l'éducation plurilingue** et dans la mise en œuvre du programme sur le terrain. Du fait de leur participation à des **conférences et ateliers** organisés par le SNJ, une grande partie des scientifiques était en **lien direct avec les professionnels du terrain** et a ainsi pu activement contribuer à la professionnalisation des acteurs et actrices de l'accueil de la petite enfance. Cette collaboration dans le domaine de la formation a été davantage renforcée par la participation de certains membres dans la **formation** des référents pédagogiques pour l'éducation plurilingue. En outre, le SNJ a organisé différentes **visites sur le terrain** pendant lesquelles les membres ont visité différentes crèches au Luxembourg. Par conséquent, le conseil a toujours contribué à développer la pratique éducative et à garantir la pertinence et la cohérence des efforts.



(de g. à d.) Adelheid Hu (uni.lu), Christiane Meyer (MENJE), Claude Meisch (Ministre, MENJE), Gérard Gretsches (uni.lu), Claudia Seele (SNJ), Sascha Neumann (uni.lu), Christine Hélot (Université de Strasbourg), Julie A. Panagiotopoulou (Université de Cologne), Claudine Kirsch (uni.lu), Christine Perregaux (Université de Genève), Flore Schank (MENJE), Martina Pfohl (Institut Charlotte Bühler Vienne), Georges Metz (Directeur, SNJ)
(ne figurent pas sur la photo : Cécile Goï, Michaela Hajszan, Rosemarie Tracy)

Retours du conseil scientifique

Dans un questionnaire réalisé par le SNJ durant l'été 2020, les membres du conseil scientifique ont fait le bilan sur les trois dernières années de **l'implémentation du programme de l'éducation plurilingue** ainsi que sur la **collaboration entre le MENJE, le SNJ et le conseil scientifique**. La citation ci-dessous résume bien la réussite de cette collaboration innovante :

Les discussions sont toujours extrêmement intéressantes et l'écoute des personnes du ministère est d'une rare qualité. J'ai peu connu au cours de ma carrière une collaboration aussi fructueuse et stimulante entre des responsables de politiques éducatives et linguistiques et des chercheurs.

Paroles d'un membre du conseil scientifique

Ces paroles mettent en valeur l'initiative du MENJE de vouloir collaborer avec les universités et les chercheurs. L'importance d'un accompagnement scientifique pour l'introduction et l'implémentation de pratiques éducatives innovantes a également été accentuée par les membres lors de la dernière réunion du conseil scientifique, le 8 octobre 2020. La professeure associée Dr. Claudine Kirsch encourage le MENJE et le SNJ à poursuivre leur collaboration étroite avec l'Université du Luxembourg et à travailler de manière holistique sur l'éducation plurilingue, étant donné que :

Nous ne pouvons que tirer bénéfice du rapprochement de nos points de vue et nos projets de recherche.

Ass.-Prof. Dr. Claudine Kirsch

La professeure Dr. Drorit Lengyel de l'Université de Hambourg explique qu'au cours des dernières années, le programme de l'éducation plurilingue qui n'était au départ qu'une vision, s'est transformé en un programme copieusement implémenté dans la pratique pédagogique. Pour la professeure, il ne fait aucun doute que cela est dû, d'une part, à la bonne collaboration entre la politique de l'éducation, l'administration de l'éducation, la science (notamment l'Université du Luxembourg) et la pratique éducative de la petite enfance, et d'autre part, au grand engagement de toutes les parties concernées. La Dr. Claudia Seele explique que les discussions réfléchies et critiques du conseil scientifique ont, entre autres, contribué à développer la qualité des documents pédagogiques ; à améliorer la cohérence des offres de formations continues ; et à fournir une base théorique solide pour le programme de l'éducation plurilingue dans son ensemble. À cela, la professeure associée Dr. Claudine Kirsch ajoute :

J'aimerais féliciter le SNJ pour son fantastique travail au cours des trois dernières années. Les membres du SNJ ont travaillé de façon intensive et effective afin d'aider les différents actrices et acteurs à reconsidérer et à changer leurs attitudes (parfois négatives) envers l'éducation plurilingue, à implémenter le programme de l'éducation plurilingue, et à changer leurs pratiques sur le terrain. Le SNJ a assuré les formations continues pour les « référent.e.s pédagogiques » et pour d'autres éducatrices et éducateurs, sous forme de cours, ateliers et conférences. En outre, le SNJ a publié (et révisé) une panoplie de documents, notamment des guides, des lignes directrices et des vidéos. Il est remarquable de voir tout ce qui a été réalisé en trois ans. Je suis fière et j'ai très apprécié d'avoir fait partie du conseil scientifique car j'estime que j'ai été capable d'apporter une petite contribution.

Ass.-Prof. Dr. Claudine Kirsch

D'ailleurs, le professeur Dr. Sascha Neumann de l'Université de Tübingen met en valeur le fait que le conseil scientifique n'a pas seulement accompagné d'un œil critique et constructif l'éducation plurilingue dans la petite enfance au Luxembourg, mais, qu'au fil des années, il a également défini un cadre dans lequel le développement global de l'éducation non formelle dans la petite enfance a sans cesse pu être évalué et enrichi à travers d'importantes impulsions. Ces efforts sont confirmés par Michaela Hajszan et Martina Pfohl de l'Institut Charlotte Bühler à Vienne, qui considèrent le Luxembourg comme un exemple de réussite concernant les efforts de développement de la qualité dans le domaine de l'éducation non formelle.

Quant à l'importance du conseil scientifique, je crois que la satisfaction exprimée par les participants est le meilleur indice de l'importance d'un tel conseil que j'aimerais voir installé pour tout l'enseignement au Luxembourg.

Dr. Gérard Gretschi

La professeure Dr. Julie A. Panagiotopoulou de l'Université de Cologne met l'accent sur la mise en commun des expériences et connaissances des membres du conseil scientifique qui, avec leurs recherches, leurs enseignements et leurs concepts pédagogiques (linguistiques) innovants, ont déjà pu contribuer à une approche (plus) ouverte concernant le plurilinguisme dans les établissements éducatifs dans leurs pays respectifs. Elle est d'avis que cette mise en commun et le développement d'idées innovantes au sein du conseil scientifique peut engendrer un véritable travail pionnier, particulièrement au et pour le Luxembourg. En même temps, ces experts européens peuvent présenter les nouvelles connaissances provenant du conseil scientifique dans d'autres pays et donc les diffuser au niveau européen :

Le Luxembourg pourrait, dans le contexte européen, servir comme modèle pour une politique linguistique et éducative plurilingue et pour des pratiques éducatives plurilingues dès le début.

Prof. Dr. Julie A. Panagiotopoulou

10. Visions futures et sujets prioritaires à développer

S'agissant du développement du programme de l'éducation plurilingue dans les années à venir et en tenant compte des retours des référents pédagogiques, des agents régionaux ainsi que des membres du conseil scientifique, des visions futures et sujets prioritaires ont été formulés.

Une vision future prioritaire est de mettre davantage l'accent sur les pratiques de littératie (en anglais : «literacy») des jeunes enfants, c'est-à-dire sur toutes leurs expériences autour de la lecture et du langage écrit. Ces expériences sont cruciales pour les futures compétences en langues orales et écrites des enfants puisque dans le milieu familial les pratiques de littératie sont très variées. Le conseil scientifique épaulera le SNJ dans le développement d'un concept qui permettra aux services d'éducation et d'accueil (SEA) de davantage **promouvoir les pratiques de littératies des enfants dans un milieu multilingue et multiculturel**. Grâce à leur expertise scientifique, les membres conseilleront le SNJ en matière de concepts et pratiques autour de la littératie, comme par exemple les «littératies plurilingues» et «littératies critiques», qui sont pertinents et d'une grande importance pour le contexte luxembourgeois. En outre, le conseil scientifique informera le SNJ sur des projets internationaux concernant **la coopération avec des bibliothèques et les familles** et avisera sur comment traduire une telle coopération dans le secteur de l'enfance au Luxembourg.

Un autre sujet prioritaire constitue également la **collection de «bonnes pratiques» nationales ou internationales** autour de l'éducation plurilingue, qui puissent être adaptées et implémentées sur le terrain au Luxembourg. Qualifiée comme prioritaire est aussi la révision de la **formation continue** dans le domaine de l'éducation plurilingue. Le conseil scientifique conseillera le SNJ sur des **stratégies d'assurance de qualité et de cohérence** entre les offres de formation continue sur l'éducation plurilingue en général (par exemple en établissant des lignes directrices générales pour le contenu des formations ou en échangeant avec les formateurs et formatrices dont les formations ont été validées).

Finalement, le conseil scientifique a également identifié les sujets prioritaires suivants :

- développer davantage la mise en réseau avec l'environnement culturel, social et scolaire ainsi que la coopération avec les familles ;
- renforcer le lien entre l'éducation plurilingue, l'inclusion et la participation ;
- promouvoir l'éducation interculturelle et les pédagogies du «translanguaging» ;
- développer des stratégies d'assurance de qualité et de cohérence entre l'éducation plurilingue dans l'éducation non formelle et l'éducation formelle.

11. Glossaire

AREG	Agent régional « Jeunesse »
CAG	Concept d'action général
CLEP	Concept local sur l'éducation plurilingue
CSA	Chèque-service accueil
CRN	Cadre de référence national
EPL	Education plurilingue
Loi Jeunesse	Loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la Jeunesse
PL	Plurilingue
MENJE	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
SEA	Service d'éducation et d'accueil pour enfants
SNJ	Service National de la Jeunesse

Édité par :



**Service National
de la Jeunesse**